Informations de base

2021/2100(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La politique de cohésion en tant qu'outil de réduction des disparités et de renforcement de la coopération transfrontalière en matière de santé **Subject** 4.10.10 Protection social, sécurité sociale 4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Développement régional	SOKOL Tomislav (EPP)	22/04/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive PENKOVA Tsvetelina (S&D) MITUȚA Alin (Renew) ROPĖ Bronis (Greens/EFA) KRUK Elżbieta (ECR) PANZA Alessandro (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Santé et sécurité alimentaire	KYRIAKIDES Stella

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/07/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2022	Vote en commission		
14/02/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0026/2022	Résumé
07/03/2022	Débat en plénière		
08/03/2022	Décision du Parlement	T9-0058/2022	Résumé

08/03/2022	Résultat du vote au parlement		
09/03/2022	Résultat du vote au parlement		
10/03/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2100(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/9/06446

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE697.616	22/09/2021	
Amendements déposés en commission		PE699.164	29/10/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0026/2022	14/02/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0058/2022	08/03/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2022)254	25/07/2022	

La politique de cohésion en tant qu'outil de réduction des disparités et de renforcement de la coopération transfrontalière en matière de santé

2021/2100(INI) - 08/03/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 35 contre et 79 abstentions, une résolution sur la politique de cohésion en tant qu'outil de réduction des disparités et de renforcement de la coopération transfrontière en matière de santé.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale du secteur de la santé et a révélé les disparités et les inégalités en matière de soins de santé entre les États membres et au sein de ceux-ci, en particulier dans les régions frontalières, ultrapériphériques, éloignées et rurales, y compris dans les régions à faible densité de population.

Une **approche plus structurée au niveau de l'Union**, complétée par un cadre juridique plus solide et plus complet et des moyens d'action juridiquement contraignants, est nécessaire afin de renforcer la coopération et la coordination entre les États membres, de mieux protéger la santé des citoyens et de s'attaquer efficacement aux disparités existantes en matière de soins de santé.

Réduire les disparités en matière de santé grâce à la politique de cohésion

Les députés ont souligné que l'accès aux services publics est crucial pour les 150 millions de personnes vivant dans les zones transfrontalières intérieures et qu'il est souvent entravé par de nombreuses barrières juridiques et administratives. La Commission et les États membres sont invités à maximiser leurs efforts pour éliminer ces barrières, notamment en ce qui concerne les services de santé, les transports, l'éducation, la mobilité de la main-d'œuvre et l'environnement.

L'UE devrait développer une approche stratégique et intégrée en ce qui concerne les grandes maladies en rassemblant diverses ressources provenant de plusieurs fonds, y compris des fonds de cohésion. La Commission devrait également proposer un nouveau plan d'action européen pour la santé mentale.

Le manque d'infrastructures de base, de personnel bien formé et de services de qualité dans les régions NUTS 2 (dont la population est comprise entre 800.000 et 3 millions d'habitants) dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'EU-27, ainsi que dans les régions en transition dont le PIB par habitant est compris entre 75% et 90% de la moyenne de l'EU-27, entrave sensiblement l'accès aux soins de santé. Les députés ont appelé la Commission et les États membres à coopérer pour **établir des normes minimales tant dans les infrastructures que dans les services de santé** et à utiliser les fonds de l'UE pour garantir l'égalité d'accès aux normes minimales de qualité dans toutes les régions, et en particulier pour les problèmes urgents dans les zones frontalières.

Les députés ont estimé que les **investissements pour l'innovation** en matière de soins de santé, les systèmes de santé et des effectifs suffisants permettront de réduire les inégalités dans le domaine de la santé. Ils ont recommandé, dans le contexte de l'élaboration des stratégies en matière de santé au niveau régional, national et européen, d'adopter des démarches sur mesure conjuguant des politiques sanitaires, sociales et économiques, dans le but d'améliorer le dialogue, les synergies et les investissements prévus au titre des Fonds structurels et d'autres programmes pertinents de l' Union, tels qu'Interreg.

La Commission est invitée à :

- créer un conseil **consultatif européen de la santé**, regroupant des représentants des autorités gouvernementales nationales, régionales et locales, ainsi que d'autres parties intéressées, en vue de promouvoir une meilleure exploitation des fonds européens;

- faire pleinement usage de ses compétences en matière de politique de santé et à aider les autorités nationales et régionales à renforcer les systèmes de santé, à promouvoir la convergence vers le haut des normes de soins de santé dans le but de réduire les inégalités en matière de santé au sein des États membres et entre eux.

Les députés ont également recommandé :

- d'utiliser les fonds de la politique de cohésion pour la mise en place de centres d'excellence spécialisés pour des maladies spécifiques dans l' ensemble de l'Union, qui couvriraient également les pays voisins et contribueraient à la coopération transfrontière en matière de soins de santé;

- d'engager durablement des **investissements à long terme dans le personnel de santé**, compte tenu des graves répercussions économiques, sociales et sanitaires de la crise de la COVID-19;

- d'adopter des mesures de cohésion ambitieuses afin de remédier à la **pénurie de professionnels de santé** dans les zones frontalières et rurales et de recourir largement aux technologies de pointe, telles que la santé en ligne, la chirurgie robotique ou l'impression 3D, en tant que partie intégrante du concept de «villages intelligents».

Coopération transfrontalière en matière de santé

Les députés ont encouragé l'utilisation des fonds de NextGenerationEU et des fonds de cohésion pour améliorer radicalement les capacités numériques des systèmes de santé. Ils ont invité la Commission et les États membres à utiliser les instruments de la politique de cohésion afin de promouvoir la transition numérique des systèmes de médication dans les hôpitaux européens.

Soulignant l'importance de la mobilité des patients et de **l'accès transfrontière à des soins de santé sûrs et de qualité dans l'Union**, le Parlement a plaidé en faveur d'intermédiaires spécifiques, tels que les zones bénéficiant d'un accès organisé aux soins de santé transfrontaliers et les Groupements européens de coopération territoriale (GECT), les observatoires de la santé ou d'autres réseaux, pour aider à coordonner la coopération transfrontière en matière de soins de santé en collaboration avec les autorités locales, régionales et nationales.

Le Parlement a reconnu l'importance d'investir dans les programmes de coopération transfrontière qui répondent aux besoins en matière de santé déterminés dans les régions frontalières, comme une **gouvernance transfrontière** dans les situations d'urgence, par exemple des services d'urgence qui couvrent les régions de part et d'autre de la frontière.

Enfin, soulignant le rôle important des **programmes Interreg**, les députés ont appelé à mettre davantage l'accent sur les patients dans les projets qui seront financés par les programmes Interreg au cours de la nouvelle période de programmation et que les projets soient spécifiquement axés sur les groupes vulnérables et marginalisés ainsi que sur les priorités en matière de santé liées au genre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025.

La politique de cohésion en tant qu'outil de réduction des disparités et de renforcement de la coopération transfrontalière en matière de santé

2021/2100(INI) - 14/02/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Tomislav SOKOL (PPE, HR) sur la politique de cohésion en tant qu'outil de réduction des disparités et de renforcement de la coopération transfrontière en matière de santé.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale du secteur de la santé et a révélé les disparités et les inégalités en matière de soins de santé entre les États membres et au sein de ceux-ci, en particulier dans les régions frontalières, ultrapériphériques, éloignées et rurales, y compris dans les régions à faible densité de population.

La politique de cohésion, par l'intermédiaire de l'initiative d'investissement dans la lutte contre le coronavirus (CRII) et de l'initiative d'investissement dans la lutte contre le coronavirus plus (CRII+), a été la première ligne de défense contre la pandémie de COVID-19, prouvant ainsi que cette politique pouvait contribuer de manière significative à la réduction des inégalités en matière de santé en soutenant les progrès de l'e-santé, de l'e-médecine et d'autres formes de numérisation.

Réduire les disparités en matière de santé grâce à la politique de cohésion

Les députés ont souligné que l'accès aux services publics est crucial pour les 150 millions de personnes vivant dans les zones transfrontalières intérieures et qu'il est souvent entravé par de nombreuses barrières juridiques et administratives. La Commission et les États membres sont invités à maximiser leurs efforts pour éliminer ces barrières, notamment en ce qui concerne les services de santé, les transports, l'éducation, la mobilité de la main-d'œuvre et l'environnement.

L'UE devrait développer **une approche stratégique et intégrée** en ce qui concerne les grandes maladies en rassemblant diverses ressources provenant de plusieurs fonds, y compris des fonds de cohésion. Ils estiment également que la reprise après la pandémie de COVID-19 est une occasion de **construire des systèmes de santé plus forts et plus résilients en utilisant les instruments de la politique de cohésion**. Ils soutiennent la Commission dans la création d'une Union européenne de la santé performante afin de libérer l'énorme potentiel de la coopération sanitaire.

Le rapport souligne que de nombreuses régions de niveau NUTS 2 dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'UE-27, ainsi que les régions en transition dont le PIB par habitant se situe entre 75% et 90% de la moyenne de l'UE-27, les zones rurales et les zones à faible densité de population n'atteignent pas uniformément les normes de prestation de soins de santé par rapport aux services disponibles dans les parties plus développées de l'UE. Les députés ont appelé la Commission et les États membres à coopérer pour établir des **normes minimales** tant dans les infrastructures que dans les services de santé et à utiliser les fonds de l'UE pour garantir l'égalité d'accès aux normes minimales de qualité dans toutes les régions, et en particulier pour les problèmes urgents dans les zones frontalières.

Le rapport appelle à assurer de **meilleures synergies et complémentarités entre les programmes de la politique de cohésion**, dans le but de réduire les disparités régionales, en particulier dans le cadre d'Horizon Europe, qui devrait générer de nouvelles connaissances, et du programme «L'UE pour la santé», en faisant le meilleur usage possible de ces nouvelles connaissances au profit des citoyens et des systèmes de santé.

Les députés ont également souligné qu'afin de surmonter les obstacles majeurs qui existent en termes d'égalité d'accès aux soins de santé dans les **zones rurales**, il convient de faire un large usage des technologies avancées, telles que la santé en ligne, la chirurgie robotique et l'impression 3D, qui font partie intégrante du concept de «villages intelligents», dans le but d'améliorer l'accès aux soins de santé et d'accroître l'efficacité et la qualité.

Coopération transfrontalière en matière de santé

Les députés ont encouragé l'utilisation des fonds de **NextGenerationEU** et des fonds de cohésion pour améliorer radicalement les capacités numériques des systèmes de santé. Ils ont invité la Commission et les États membres à utiliser les instruments de la politique de cohésion pour promouvoir la numérisation des services de médication dans les hôpitaux européens, y compris les systèmes de traçabilité, afin de réduire les erreurs de médication, d'améliorer la communication entre les unités de soins et de simplifier la bureaucratie.

En outre, le rapport appelle à mettre davantage l'accent sur les patients dans les projets qui seront financés par les **programmes Interreg** au cours de la nouvelle période de programmation et que les projets soient spécifiquement axés sur les groupes vulnérables et marginalisés ainsi que sur les priorités en matière de santé liées au genre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, y compris la santé et les droits sexuels et génésiques.

Enfin, les députés ont souligné que plusieurs projets Interreg ont contribué à la lutte des régions transfrontalières contre le COVID-19 dans l'ensemble de l'UE, par exemple par la mobilité des patients en soins intensifs et des professionnels de la santé, ainsi que par la fourniture d'équipements médicaux et de protection individuelle et de tests PCR au-delà des frontières, et par l'échange d'informations, ou en offrant des conseils juridiques.